

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

**Décision n° 3750 du 10 avril 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie des transports aériens**

NOR : INTJ1909445S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 10692 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828661S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2019:

Asciac Jean-Marc NIGEND : 193 843 NLS : 6 024 355

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2019:

Stryjak Frédéric NIGEND : 188 288 NLS : 8 038 693

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2019:

Pelleter Loïc NIGEND : 145 717 NLS : 8 004 075

Peydro Laurent NIGEND : 242 647 NLS : 8 088 410

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2019:

Castel Olivier NIGEND : 169 926 NLS : 8 025 408

Petit Régis NIGEND : 158 331 NLS : 8 015 774

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2019.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
F. FORMELL